CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

63e réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 3 au 7 juin 2024

**Décisions de la 63e réunion du Comité permanent**

Point 2 de l’ordre du jour : Adoption de l’ordre du jour provisoire

**Décision SC63-01 : Le Président du Comité permanent adopte l’ordre du jour provisoire figurant dans le document SC63 Doc.2.**

Point 3 de l’ordre du jour : Adoption du programme de travail provisoire

**Décision SC63-02 : Le Comité permanent adopte le programme de travail provisoire figurant dans le document SC63 Doc.3 Rev.1.**

Point 4 de l’ordre du jour : Admission des observateurs

**Décision SC63-03 : Le Comité permanent admet les observateurs énumérés au paragraphe 6 du document SC63 Doc.4.**

Point 5 de l’ordre du jour : Rapport du Comité exécutif et de la présidence du Comité permanent

**Décision SC63-04 : Le Comité permanent prend note du rapport du Comité exécutif et de la présidence du Comité permanent publié dans le document SC63 Doc.5.**

Point 6 de l’ordre du jour : Rapport de la Secrétaire générale

**Décision SC63-05 : Le Comité permanent prend note du rapport de la Secrétaire générale publié dans le document SC63 Doc.6.**

Point 26 de l’ordre du jour : Dates de la 64e réunion du Comité permanent

**Décision SC63-06 : Le Comité permanent décide de tenir sa 64e réunion du 20 au 24 janvier 2025 à Gland, en Suisse.**

Point 7.1 de l’ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur la gestion : Rapport sur les activités du Groupe de travail sur la gestion

**Décision SC63-07 : Le Comité permanent prend note du rapport sur les activités du Groupe de travail sur la gestion fourni dans le document SC63 Doc.7.1.**

**Décision SC63-08 : Le Comité permanent autorise le ou la Secrétaire général/e de la Convention à conclure de nouveaux accords de coopération avec des organisations répondant aux critères énoncés dans le document SC54 Doc.16 Rev.1. En outre, le Comité permanent charge le Secrétariat d’inclure cette instruction dans le projet de Résolution sur les synergies qui sera examiné par la COP15. Cette Décision abroge la Décision SC52-11.**

Point 11 de l’ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur le Plan stratégique

**Décision SC63-09 : Le Comité permanent prend note du rapport du Groupe de travail sur le Plan stratégique publié dans le document SC63 Doc.11.**

Point 12 de l’ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur le renforcement institutionnel

**Décision SC63-10 : Le Comité permanent prend note du rapport du Groupe de travail sur le renforcement institutionnel et approuve les prochaines étapes proposées par le Groupe de travail.**

Point 21.1 de l’ordre du jour : Préparatifs de la 15e session de la Conférence des Parties contractantes (COP15) : Rapport du Secrétariat sur la COP15

**Décision SC63-11 : Le Comité permanent prend note du rapport du Secrétariat sur la COP15 tel qu’il figure dans le document SC63 Doc.21.1, y compris du calendrier provisoire des activités et des délais jusqu’à la COP15, et approuve le thème et le logo proposés pour la COP15.**

Point 21.2 de l’ordre du jour : Préparation de la COP15 : Rapport du Sous-groupe sur la COP15

**Décision SC63-12 : Le Comité permanent prend note du rapport présenté par le Président du Sous-groupe sur la COP15.**

Point 21.3 de l’ordre du jour : Préparation de la COP15 : Proposition du Secrétariat sur le processus de préparation et d’examen des projets de Résolutions

**Décision SC63-13 : Le Comité permanent :**

1. **prend note du calendrier provisoire des activités liées à la 15e session de la Conférence des Parties contractantes (COP15), figurant au paragraphe 3 du document SC63 Doc.21.3 ;**
2. **donne instruction au Secrétariat de communiquer aux Parties contractantes les orientations sur la préparation des projets de Résolutions pour la COP15, présentées en annexe 1 et amendées en séance plénière, accompagnées des délais de soumission mis à jour pour tenir compte des dates arrêtées pour la 64e réunion du Comité (SC64) ;**
3. **approuve les orientations sur le rôle du Secrétariat concernant sa collaboration avec les Parties contractantes pour la préparation des projets de Résolutions, et la procédure pour ce faire, avant et après la 64e réunion du Comité permanent, comme proposé dans les paragraphes 7 à 10 ; et**
4. **donne instruction au Secrétariat de suivre, pour la COP15, la procédure d’examen des projets de Résolutions appliquée pour la COP14, en améliorant la logistique s’il y a lieu.**

Point 21.4 de l’ordre du jour : Préparation de la COP15 : Proposition du Secrétariat sur les prix Ramsar pour la conservation des zones humides

**Décision SC63-14 : Le Comité permanent prend note du budget prévisionnel, des besoins de financement et du calendrier concernant le processus de nomination, et décide que les prix seront décernés pour les catégories suivantes : le prix Ramsar pour la conservation des zones humides, catégorie Jeunes champions des zones humides ; le prix Ramsar pour la conservation des zones humides, catégorie innovation ; et le prix Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides par les peuples autochtones.**

Point 13.1 de l’ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre de la Résolution XIV.3 : Stratégie de communication avec les Parties contractantes (Résolution XIV.3, paragraphe 11)

**Décision SC63-15 : Le Comité permanent approuve la proposition de plan de communication avec les Parties contractantes qui figure dans le document SC63 Doc.13.1 et note que le Secrétariat appliquera les orientations des Nations Unies pour un langage inclusif dans ses communications.**

Point 13.2 de l’ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre de la Résolution XIV.3 : Renforcement de la collaboration intersessions entre les Parties contractantes (suivi de la Décision SC62-18 du Comité permanent)

**Décision SC63-16 : Le Comité permanent approuve les outils et l’approche proposés dans le document SC63 Doc.13.2 Rev.1 pour renforcer la collaboration intersessions entre les Parties contractantes.**

Point 8 de l’ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des Décisions du Comité permanent

**Décision SC63-17 : Le Comité permanent prend note du rapport préparé par le Secrétariat et confirme que les deux listes de Décisions de la 24e à la 62e réunion du Comité permanent qui se trouvent à l’adresse** [**https://www.ramsar.org/document/list-standing-committee-decisions-which-have-been-implemented-are-no-longer-effect**](https://www.ramsar.org/document/list-standing-committee-decisions-which-have-been-implemented-are-no-longer-effect) **et à l’annexe 1 du document SC63 Doc.8 remplissent les deux premières étapes du processus approuvé dans la Décision SC62-21.**

**Décision SC63-18 : Le Comité permanent décide que les Décisions considérées comme « en attente » seront présentées lors de futures réunions du Comité permanent comme indiqué au paragraphe 4 du document SC63 Doc.8 ; et que les Décisions considérées comme « appliquées » ne seront pas présentées lors de futures réunions du Comité permanent. Le Comité permanent recommande que, le cas échéant, les Décisions « en attente » soient intégrées dans de futures Résolutions afin de pouvoir être considérées comme « appliquées » et retirées de la liste des Décisions « en attente ».**

Point 25 de l’ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les Initiatives régionales Ramsar

**Décision SC63-19 : Le Comité permanent :**

**a. prend note des rapports annuels soumis par les Initiatives régionales Ramsar (IRR) pour 2023 conformément à la Résolution XIV.7 sur Les Initiatives régionales Ramsar ;**

**b. approuve la proposition d’une nouvelle Initiative régionale Ramsar, l’initiative Danube WILDisland, dans le cadre de la Convention conformément au paragraphe 27 de la Résolution XIV.7 ; et approuve l’affectation d’un financement de départ à l’initiative Danube WILDisland, à partir de la ligne D du budget administratif Ramsar 2024 « Soutien aux Initiatives régionales » proposée dans le document SC63 Doc.9.1 pour un montant de 29 000 CHF.**

Point 15 de l’ordre du jour : Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies en partenariat avec les accords multilatéraux sur l’environnement et d’autres institutions internationales

**Décision SC63-20 : Le Comité permanent prend note des progrès accomplis dans l’application de la Résolution XIV.6 *Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et institutions internationales*.**

Point 14 de l’ordre du jour : Plan de travail du Secrétariat pour 2024

**Décision SC63-21 : Le Comité permanent prend note et approuve le plan de travail annuel du Secrétariat pour 2024**

Point 16 de l’ordre du jour : Révision et regroupement des Résolutions en vigueur

**Décision SC63-22 : Le Comité permanent :**

**a. approuve les quatre projets de Résolutions regroupées figurant dans les documents SC63 Doc.16.2, SC63 Doc.16.3, SC63 Doc.16.4 modifié conformément aux discussions du Comité, et SC63 Doc.16.5 ;**

**b. charge le Secrétariat de soumettre les projets de Résolutions regroupées figurant dans les documents SC63 Doc.16.2, SC63 Doc.16.4 tel que modifié, et SC63 Doc.16.5 pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa 15e session ; et**

**c. note que les points de vue des Parties contractantes sont consignés dans le rapport de la 63e réunion du Comité permanent.**

**La Décision du Comité sur le projet de Résolutions regroupées qui se trouve dans le document SC63 Doc.16.3 figure dans la Décision SC63-24.**

Point 17.1 de l’ordre du jour : Communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP) : Rapport du Président du Groupe de surveillance des activités de CESP

**Décision SC63-23 : Le Comité permanent prend note du rapport du Groupe de surveillance des activités de CESP figurant dans le document SC63 Doc.17.1, et charge le Groupe de poursuivre les discussions sur la nécessité et l’intérêt d’un nouveau logo, en y incluant les considérations budgétaires, en consultation avec les Parties intéressées et le Secrétariat, et de faire rapport sur l’état d’avancement de ce point à la 67e réunion du Comité permanent.**

Point 17.2 de l’ordre du jour : CESP : Rapport du Secrétariat sur la proposition relative aux futures activités du Groupe de surveillance, conformément à la Résolution XIV.8

**Décision SC63-24 : Le Comité permanent approuve la proposition du Secrétariat relative aux futures activités du Groupe de surveillance des activités de CESP, et charge le Secrétariat de préparer un projet de Résolution pour examen à la 64e réunion du Comité permanent et pour soumission à la Conférence des Parties contractantes, à la COP15, qui rende compte du regroupement des Recommandations et Résolutions sur la CESP soumis dans le document SC63 Doc.16.3 et approuvé dans la Décision SC63-22, et des points de vue du Comité permanent sur le processus et le calendrier à suivre pour nommer les membres du Groupe pour la période triennale 2025-2028. Le Comité permanent décide que le projet de Résolutions regroupées sur la CESP présenté dans le document SC63 Doc.16.3 ne sera pas transmis à la COP15.**

Point 17.3 de l’ordre du jour : CESP : Rapport du Secrétariat sur la Journée mondiale des zones humides 2024

**Décision SC63-25 : Le Comité permanent prend note du rapport du Secrétariat sur l’édition 2024 de la Journée mondiale des zones humides figurant dans le document SC63 17.3 Rev.1.**

Point 17.4 de l’ordre du jour : CESP : Thèmes 2025, 2026 et 2027 de la Journée mondiale des zones humides

**Décision SC63-26 : Le Comité permanent décide des thèmes suivants pour la Journée mondiale des zones humides :**

**2025 – Protéger les zones humides pour notre avenir commun**

**2026 – Zones humides et savoirs traditionnels : célébrer le patrimoine culturel**

**2027 – Zones humides et villes durables**

Point 10 de l’ordre du jour : Problèmes urgents d’utilisation rationnelle des zones humides devant recevoir une attention accrue : mise à jour concernant les inventaires des zones humides

**Décision SC63-27 : Le** **Comité permanent prend note de l’état d’avancement des travaux du Secrétariat visant à proposer un mécanisme d’appui aux Parties contractantes pour la réalisation de leurs inventaires nationaux des zones humides et demande au Secrétariat de mener des activités de collecte de fonds pour amplifier le développement du mécanisme d’appui proposé.**

Point 9.1 de l’ordre du jour : Questions financières et budgétaires : Rapport sur les questions financières pour 2023 et 2024

**Décision SC63-28** : **Le Comité permanent :**

**i. accepte les états financiers vérifiés pour 2023, au 31 décembre 2023 ;**

**ii. prend note des résultats du budget administratif pour 2023 ;**

**iii. prend note de l’état des soldes non administratifs et des contributions volontaires pour 2023 ;**

**iv. approuve le report des fonds préengagés et des fonds non dépensés, soit 1 232 000 CHF, de 2023 à 2024, comme noté dans la colonne C du tableau de l’annexe 1 Budget administratif pour 2024 du document SC63 Com.1 ;**

**v. approuve l’allocation de 29 000 CHF sur le budget administratif à l’Initiative régionale Ramsar Danube WILDisland pour ses activités 2024, comme indiqué au paragraphe 23 du   
document SC63 Doc.9.1 ;**

**vi. prend note des soldes excédentaires à la fin de l’année 2023 ; et**

**vii. prend note des informations relatives aux rapports financiers pour 2024 et 2025 et de celles relatives aux factures pour 2025, telles que décrites aux paragraphes 26 et 27 du document SC63 Doc.9.1.**

Point 9.2 de l’ordre du jour : Questions financières et budgétaires : État des contributions annuelles

**Décision SC63-29 : Le Comité permanent :**

**i. prend note de l’état des contributions annuelles ;**

**ii. prend note des mesures énumérées aux paragraphes 12 et 13 du document SC62 Doc.9.2 sur l’approche de groupe pour confirmer les arriérés de contributions dans le cadre du processus de vérification ;**

**iii. prend note des mesures énumérées aux paragraphes 15, 17, 18 et 19 de ce même document en vue de continuer à encourager les Parties contractantes à verser leurs contributions annuelles ;**

**iv. prend note des changements dans les contributions annuelles à recevoir et dans les provisions annuelles pour les contributions à recevoir ; et**

**v. prend note de l’état actuel des contributions volontaires reçues des Parties contractantes de la région Afrique, tel que décrit au paragraphe 22 de ce même document.**

Point 19 de l’ordre du jour : Rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique sur la mise en œuvre du plan de travail du GEST

**Décision SC63-30 : Le Comité permanent prend note du rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique, tel que présenté dans le document SC63 Doc.19, ainsi que des commentaires formulés par les Parties ; demande au GEST de préparer et de planifier l’étude du Système de classification des types de zones humides, à mettre en œuvre en tant que tâche hautement prioritaire durant la période triennale 2025-2027 ; et demande au GEST d’organiser, en collaboration avec le Secrétariat, une consultation avec des spécialistes de l’observation de la Terre sur l’élaboration d’une initiative visant à favoriser le dialogue, l’échange de connaissances et la communication d’orientations en matière d’observation de la Terre à l’appui de l’inventaire, de l’évaluation, du suivi et de la conservation des zones humides.**

Point 20 de l’ordre du jour : Proposition technique du GEST sur la dotation en ressources et la réalisation des estimations des populations d’oiseaux d’eau

**Décision SC63-31 : Le Comité permanent prend note de la proposition technique du GEST sur la dotation en ressources et la mise en œuvre des estimations des populations d’oiseaux d’eau (WPE – *Waterbird Population Estimates*), telles que présentées dans le document SC63 Doc.20, ainsi que des commentaires formulés par les Parties ; soutient le développement du Partenariat conformément à l’approche présentée ; et demande au GEST de développer davantage la proposition de Partenariat et de la présenter à la 64e réunion du Comité permanent, en y incluant des recommandations sur les ressources en consultation avec le Sous-groupe sur les finances.**

Point 18 de l’ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur la jeunesse

**Décision SC63-32 : Le** **Comité permanent prend note des progrès accomplis par le Groupe de travail sur la jeunesse, tels que présentés dans le document SC63 Doc.18, ainsi que des commentaires formulés par les Parties contractantes.**

Point 22 de l’ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les défis et les opportunités liés à la soumission et à la mise à jour de Fiches descriptives Ramsar

**Décision SC63-33 : Le Comité permanent décide de créer un groupe de travail pour approfondir encore les actions prioritaires figurant dans le document SC63 Doc.22, en concertation avec le Secrétariat et le GEST, pour contribuer à la préparation d’un projet de Résolution sur le renforcement des processus futurs de mises à jour de FDR. Le groupe de travail présentera un rapport à la 64e réunion du Comité permanent.[[1]](#footnote-2)**

Point 23 de l’ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les propositions visant à renforcer le processus d’inscription des sites sur la Liste des zones humides d’importance internationale

**Décision SC63-34 : Le Comité permanent prend note du rapport du Secrétariat sur les propositions visant à renforcer le processus d’inscription des Sites sur la Liste des zones humides d’importance internationale et des commentaires formulés par les Parties, et décide de réviser le document SC63 Doc.23 pour présentation à la 64e réunion du Comité permanent afin de mieux refléter les avis du Conseiller juridique, avec un groupe de Parties intéressées par la révision des actions proposées dans le document et de fournir des recommandations supplémentaires visant à renforcer le processus d’inscription des Sites sur la Liste des zones humides d’importance internationale.**

Point 24 de l’ordre du jour : Mise à jour du Secrétariat sur l’application de la Résolution XIV.20

**Décision SC63-35 : Le Comité permanent prend note de la mise à jour du Secrétariat sur l’application de la Résolution XIV.20 concernant la réponse de la Convention de Ramsar à l’urgence environnementale en Ukraine liée aux dommages causés aux zones humides d’importance internationale du pays (Sites Ramsar) à la suite de l’agression de la Fédération de Russie.**

Point 11 de l’ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur le Plan stratégique

**Décision SC63-36 : Le Comité permanent prend note du rapport d’étape du Groupe de travail sur le Plan stratégique (GTPS) et des commentaires formulés par les Parties sur le document SC63 Doc.11 Rev.1, et salue les progrès accomplis par le GTPS figurant à l’annexe 3 du document, qui servira de base à la poursuite des discussions en vue de l’élaboration d’un projet de Résolution pour la COP15.**

Point 7.2 de l’ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur la gestion : Rapport sur la procédure de recrutement d’un/e nouveau/elle Secrétaire général/e

**Décision SC63-37 : Le Comité permanent prend note des vues exprimées sur la procédure de recrutement d’un/e nouveau/elle Secrétaire général/e et demande à la 64e réunion du Comité permanent de poursuivre les discussions en s’appuyant sur l’annexe du document SC63 Doc.7.2 Rev.1.**

1. Le 30 septembre 2024, par la Décision intersessions 01 Post-SC63, le Comité permanent a approuvé le cahier des charges du Groupe de travail sur la mise à jour des FDR (Fiches descriptives Ramsar). [↑](#footnote-ref-2)